

Artistes en résidence

Artistes associés

Création

Lorsqu'il y a création dans le théâtre l'ensemble des techniciens du Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines travaille avec les techniciens et artistes de la compagnie.

- **Metteur en scène** : terme apparu à la fin du XIX^e siècle. Le metteur en scène, après avoir choisi une œuvre dramatique, est responsable de l'ensemble du projet artistique, qu'il s'agisse des aspects esthétiques ou techniques, point de vue sur l'œuvre, direction des comédiens, choix pour l'élaboration du décor, des costumes, de la lumière, du son, des effets de machinerie.
- **Chorégraphe** : créateur de ballets. Son rôle pour la danse, est le même que celui du metteur en scène pour l'art dramatique.
- **Décorateur** : créateur des décors d'un spectacle. Il travaille en étroite collaboration avec le metteur en scène ou le chorégraphe en respectant les partis pris de ce dernier et en tenant compte de l'interprétation scénique, certains décorateurs sont également scénographes. Il réalise les maquettes de ses décors.
- **Scénographe** : conçoit l'espace scénique, d'un point de vue esthétique et technique, en fonction de la mise en scène ou de la chorégraphie.
- **Costumière** : personne qui conçoit et crée les costumes d'un spectacle en étroite relation avec le metteur en scène ou chorégraphe, et en tenant compte des comédiens ou danseurs. Elle réalise les maquettes de costumes, choisit les tissus, et parfois confectionne les costumes.
- **Eclairagiste** : concepteur chargé de créer les lumières d'un spectacle. Il travaille en collaboration avec le metteur en scène ou le chorégraphe, le costumier et le décorateur. Il suit l'évolution de la mise en place du spectacle. Une fois le projet réalisé sur plan, il règle les effets avec le régisseur et l'équipe technique du théâtre.
- **Concepteur son** : personne chargée de créer la bande son du spectacle : ambiances sonores, effets spéciaux, utilisation de musiques, bruitages. Comme l'éclairagiste, il travaille en collaboration avec le metteur en scène ou chorégraphe et suit la mise en place du spectacle. Une fois le projet réalisé, il règle les effets avec le régisseur son du théâtre

LE TRAVAIL PEUT COMMENCER...

- **Répétition** : action d'apprendre ou de reprendre un texte, un pas de danse. C'est pendant les répétitions que sont cherchés les éléments (déplacements, vision d'ensemble, gestes...) qui constituent la mise en scène ou la chorégraphie.
- **Mise en place** : mettre en place dans l'espace, les répliques, les mouvements d'une pièce ou d'une chorégraphie.
- **Bout à bout** : répétition, dans l'ordre chronologique, des scènes déjà travaillées.
- **Filage** : répétition sans interruption du metteur en scène ou du chorégraphe de l'ensemble des scènes d'une partie, d'un acte ou de l'ensemble du spectacle. En son et lumière, passage successifs de tous les effets pour vérifier la cohérence de l'ensemble.
- **Italienne** : répétition rapide du texte par les comédiens, en donnant les répliques, sans faire les déplacements ou les gestes. Permet de mémoriser un texte.
- **Couturière** : dernière répétition d'un spectacle avant la générale, où les couturières font les ultimes retouches. Ne se pratique plus guère aujourd'hui.
- **Générale** : dernière répétition d'ensemble d'un spectacle devant quelques invités, où le metteur en scène ou chorégraphe peut encore intervenir auprès des artistes ou techniciens.
- **Première** : première représentation publique d'un spectacle.
- **Raccord** : réglage, à l'issue de la première de quelques détails concernant la mise en scène ou la chorégraphie.